

Cahors, le 28 août 2020

*Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et
du Règlement Particulier de Police de la Navigation E-2015-59 du 30 mars 2015*

LOT AMONT

Section de voie : LUZECH – LARNAGOL

DDT46 / 2020 / n° 06

Manifestation nautique

Vu l'arrêté préfectoral n°E-2020-190 du 28 août 2020 accordant au club d'aviron cadurcien l'autorisation de franchir les écluses situées sur la rivière Lot entre Calvignac et Douelle, dans le cadre d'une randonnée nautique en bateau d'aviron du vendredi 11 septembre au dimanche 13 septembre 2020 ;

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation**

INFORME

[tous les usagers]

**D'UNE DESCENTE DE LA RIVIÈRE LOT EN BATEAU D'AVIRON
(ENVIRON 18 BATEAUX + BATEAUX ACCOMPAGNATEURS DE SÉCURITÉ)
DE CALVIGNAC A DOUELLE
ENTRE LE VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020 ET LE DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2020**

FAIT OBLIGATION

[AUX PLAISANCIERS]

**D'OBSERVER UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE AU PASSAGE DES EMBARCATIONS
ET DE RÉDUIRE LEUR VITESSE.**

Commentaire :

Demande au responsable de sécurité du groupe d'appeler les participants à cette descente du Lot en aviron, à la plus grande vigilance lors du franchissement des écluses et dans les passages étroits.

Informe que les bateaux de sécurité accompagnant la descente seront équipés d'une corne de brume pour signaler la présence du groupe dans les zones de passages délicats ou lors de l'arrivée aux écluses.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Service navigation du Département du Lot :**
le numéro d'astreinte est affiché aux écluses,
- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE

Adjointe Chef d'Unité
Police de l'Eau, DRF et Navigation


Christine DEBONS

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2020, 19H